

ÉLECTIONS MUNICIPALES

DES 15 ET 22 MARS 2020

Dépôt de candidatures

Informations aux candidats

Les déclarations de candidature en vue du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires à l'occasion des scrutins des 15 et 22 mars 2020 devront être déposées **à la préfecture des Vosges pour toutes les communes du département** aux dates suivantes :

Pour le 1^{er} tour : **Du lundi 3 février au jeudi 27 février 2020 inclus**

Pour le 2^{ème} tour : Les lundi 16 et mardi 17 mars 2020

Toute personne intéressée trouvera **à partir de mi-décembre sur le site de la préfecture** rubrique « Politiques publiques » sous-rubriques « Elections-Citoyenneté » «Elections» «Elections Politiques» «Elections municipales 2020»

- ✓ la liste des pièces à fournir lors du dépôt de candidature
- ✓ la possibilité de prendre rendez-vous en ligne.

Attention :

Plus le dépôt des candidatures sera tardif, plus les éventuelles difficultés liées à ces candidatures seront difficiles à résoudre (absence de documents, absence de signature de l'un des candidats etc.).

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous en ligne pour limiter l'attente; les rendez-vous seront reçus en priorité.